



Réf. Farde e-Assemblées : 2402214

N° OJ : 31

Projet d'Arrêté - Conseil du 10/05/2021

Objet : Contrat de Quartier Durable Les Marolles : seconde modification du programme.- (Réf. 20210426).

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 23 avril 2018, adoptant le dossier de base du projet de programme de revitalisation du Contrat de Quartier Durable Les Marolles ;

Considérant que le 5 juillet 2018 le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé ce programme quadriennal de revitalisation et notifié à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Vu sa décision du 1er juillet 2019, adoptant la première modification du programme du Contrat de Quartier Durable Les Marolles ;

Considérant que le 20 février 2020, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a notifié à la Ville de Bruxelles son accord sur les modifications proposées ;

Considérant qu'en raison notamment du contexte de crise sanitaire du Covid-19, une seconde modification du programme du Contrat de Quartier Durable Les Marolles s'avère entre-temps indispensable ;

Considérant qu'en application de l'article 28 §2 de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016, les modifications ou compléments au programme ne peuvent pas augmenter le montant total de la subvention régionale accordée ;

Considérant qu'en application de l'article 28 §3 de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016, les modifications ou compléments au programme ne sont soumis ni à l'enquête publique ni à l'évaluation des incidences ;

Considérant qu'en application des articles 14 et 18 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 novembre 2016, portant exécution de cette Ordonnance, la modification du programme en question sera présentée à l'avis de la prochaine Commission de quartier et de l'Assemblée générale de quartier, en juin 2021 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE:

Article unique : La seconde modification du programme du Contrat de Quartier Durable Les Marolles est adoptée.

Annexes :

[Note de synthèse \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)